

Mis en ligne le mardi 30 octobre 2018

**N°21 - Autorisation donné à
Madame La Première Adjointe
d'acquérir l'immeuble
cadastré section BD n° 86,
situé 38, Rue Borely, propriété
de la SEMAG**

Rapporteur Mme Nérini

Mme NERINI : A la rue Borely, la Semag est propriétaire d'un immeuble au numéro 38 où est situé l'Abris bus du service Jeunesse. La Semag n'a plus besoin de garder ces locaux. Elle propose de les céder à la commune à l'euro symbolique.

M. le Maire demande aux Conseillers Municipaux de procéder au vote.